

TAUX DE LA TAXE PROPORTIONNELLE SUR LES VÉHICULES

Il a été annoncé dans le Budget de 2019 que les taux de la taxe proportionnelle sur les véhicules seront réduits le 1^{er} juillet 2019. Les taux sont les suivants.

Pour les périodes d'immatriculation qui commencent après le 30 juin 2019, les taux de la taxe proportionnelle sur les véhicules sont :

Année civile	Taux de la taxe – Camions	Taux de la taxe – Autobus
Année d'acquisition	3,294 %	2,059 %
Première année suivant l'année d'acquisition	2,646 %	1,654 %
Deuxième année suivant l'année d'acquisition	2,177 %	1,360 %
Troisième année suivant l'année d'acquisition	1,838 %	1,148 %
Quatrième année suivant l'année d'acquisition	1,597 %	0,998 %
Cinquième année suivant l'année d'acquisition	1,577 %	0,985 %
Sixième année suivant l'acquisition	1,509 %	0,943 %
Septième année suivant l'année d'acquisition	1,486 %	0,928 %
Huitième année suivant l'année d'acquisition	1,497 %	0,935 %
À partir de la neuvième année suivant l'année d'acquisition	1,533 %	0,958 %

Pour les périodes d'immatriculation qui commencent avant le 1^{er} juillet 2019, les taux de la taxe proportionnelle sur les véhicules sont :

Année civile	Taux de la taxe – Camions	Taux de la taxe – Autobus
Année d'acquisition	3,765 %	2,353 %
Première année suivant l'année d'acquisition	3,024 %	1,890 %
Deuxième année suivant l'année d'acquisition	2,488 %	1,554 %
Troisième année suivant l'année d'acquisition	2,101 %	1,312 %
Quatrième année suivant l'année d'acquisition	1,825 %	1,141 %
Cinquième année suivant l'année d'acquisition	1,802 %	1,126 %
Sixième année suivant l'acquisition	1,725 %	1,078 %
Septième année suivant l'année d'acquisition	1,698 %	1,061 %
Huitième année suivant l'année d'acquisition	1,711 %	1,069 %
À partir de la neuvième année suivant l'année d'acquisition	1,752 %	1,095 %

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

Bureau de Winnipeg

Finances Manitoba, Division des taxes
401, avenue York, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Téléphone : 204 945-5603
Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318
Courriel : MBTax@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html

Bureau régional de l'Ouest

Finances Manitoba, Division des taxes
340, 9^e Rue, bureau 314
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Télec. : 204 726-6763